





## Un enfant issu d'un don de spermatozoïdes peut-il prendre contact avec son donneur?

Conformément à la loi actuellement en vigueur, il ne peut pas y avoir de contact entre le donneur et l'enfant issu du don. Aucune filiation ne peut être établie entre le ou les enfants issus du don et le donneur de spermatozoïdes. L'enfant est celui du couple qui l'a désiré, sa famille est celle dans laquelle il est né et qui l'a élevé.

> Ce que dit la loi

Question précédente

**Toutes les questions** 

**Question suivante** 

Gestion des cookies